



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JUILLET 2009

L'An deux mille neuf, le 6 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2009

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, H.GRANJON, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, J.GRANGEON, H.HELRY, G.SAGNARD T.LECOMTE, S.GARGALLO, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, G.GIRARD, PH.MILLOT, S.TAULEIGNE, A.SARRION.

POUVOIRS : M.BORDE à J.M. BOCHATON, A.CHAABI à P.TRAPIER, N. DUPESSEY à S.AUGIER-COLOMB, F.MYALI à J. COURIOL, S.BROT à A.SARRION, P.PASTORE à PH.MILLOT.

-X-X-X-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin est approuvé.

1) REVISION DU PLU – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
(rapporteur : R. RINALDI).

Monsieur RINALDI précise que dans le cadre de la révision du PLU, la présentation du PADD et le débat au sein du Conseil Municipal sont prévus par les textes mais ne font pas l'objet d'une délibération.

Sont ensuite rappelés les quatre grandes orientations du PADD :

- Orientation Habitat – Développement urbain, avec pour objectif principal de limiter l'étalement urbain et la réalisation de 70 logements / an (en moyenne) dont 1/3 locatif social,
- Orientation Activités Economiques, avec pour objectifs d'exploiter au mieux les atouts des voies de communication, de conforter et développer les activités ferroviaires et d'affirmer la zone de la Motte comme stratégique pour le développement du transport fluvial,
- Orientation Fonctionnement Urbain et Qualité de vie, mettant l'accent sur le maillage viaire, les liaisons Est/Ouest, la relance du PDU et le maillage des pistes cyclables,
- Qualité Environnementale – Paysage et patrimoine, avec la préservation et la mise en valeur du potentiel paysager et l'harmonisation du PLU et de l'Agenda 21.

2) CESSIONS DE TERRAIN AU GROUPEMENT PETROLIER ET A MME. FORT  
(rapporteur : R.RINALDI).

Par 29 pour, le Conseil Municipal autorise la cession au GPPV de la parcelle D1307 (1 360 m<sup>2</sup>) au prix de 22 000 € conforme à l'estimation du Domaine du 23/03/09.

Par 29 pour, le Conseil Municipal autorise la cession à Madame FORT de la parcelle cadastrée AP3 (425 m<sup>2</sup>) au prix de 30 €/m<sup>2</sup> conforme à l'estimation du Domaine du 07/05/2009.

3) REPRISE DE VOIRIE – LOTISSEMENT "LOU COMBELOU" (rapporteur : R. RINALDI).

Par 29 pour, le Conseil Municipal autorise la reprise de la voirie du lotissement Lou Combelou.

4) DECLASSEMENT RUE MARCEL PAGNOL (rapporteur : R. RINALDI).

Pour des motifs de sécurité, il est proposé au Conseil Municipal, qui l'accepte par 29 pour, de procéder au déclassement de la rue Marcel Pagnol, afin de pouvoir à l'issue de la procédure, réaliser la cession au GPPV.

5) SIGNATURE DE LA CHARTE POUR L'UTILISATION DU NOM "PEDIBUS" (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la charte PEDIBUS qui engage au respect d'un code de bonne conduite pour la mise en place "d'autobus pédestres".

6) PLIE DU VALENTINOIS – AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE D'ACCORD (rapporteur : P. GARCIA).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n° 1 au protocole d'accord du PLIE du Valentinois visant à l'actualisation dudit protocole pour la période 2008-2012.

7) LOCATION DES SALLES POLYVALENTES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Les tarifs actualisés sont adoptés à l'unanimité.

8) TARIFS DE L'ECOLE D'ART (rapporteur : P. TRAPIER).

Les tarifs de l'Ecole d'Art sont adoptés par 23 pour 2 contre (GIRARD + pouvoir) et 4 abstentions. Madame GIRARD explique son vote par le fait que l'augmentation n'est pas proportionnelle. Monsieur TRAPIER répond que l'augmentation correspond à 1 € par trimestre et que la proportionnalité est respectée de fait par l'application du barème des quotients familiaux.

9) SUBVENTIONS – ATTRIBUTION (rapporteur : C. ILLY).

A l'unanimité sont attribués :

→ 700 € à l'association Pétanque Cheminote Portoise pour l'organisation du concours régional des 5 et 6 septembre 2009,

→ 300 € à l'association Drôme-Ukraine dans le cadre de son action humanitaire,

→ 300 € au Comité d'Entente des Anciens Combattants pour aider au financement des commémorations patriotiques.

10) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'étape du tour national des "grands-mères automobiles" à Portes-lès-Valence, le 9 septembre 2009.

11) EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (rapporteur : G. MERLAND).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département pour le versement d'une subvention dans le cadre de l'action d'éducation musicale en milieu scolaire (27H hebdomadaire).

12) ECOLE DE LA 2EME CHANCE (rapporteur : J.M. BOCHATON).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au dispositif *Ecole de la 2<sup>e</sup> chance* et désigne Patrick GARCIA comme représentant de la commune auprès de cette structure.

13) CONVENTION D'UTILISATION DU RESTAURANT DU CE REGIONAL SNCF (rapporteur : M. GUILLERMIN).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec le CE Régional SNCF de Lyon portant sur la mise à disposition de la commune du restaurant (rue Isaac) pour installer le restaurant scolaire du secteur Fernand Léger pendant les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

14) GRATIFICATION POUR STAGE (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une gratification pour un personnel en stage sur les missions du PDA (Plan de Déplacement Administration) et PEDIBUS, au sein des services communaux, dans le cadre des dispositions fixées par le décret du 29 août 2006 modifié.

15) DECISIONS.

Le maire présente au Conseil Municipal, les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 09/95 : modification de la décision n° 09/87. Les services de maintenance (pour 27.50 €/HT) et de télésurveillance pour (49.17 €/HT) ne seront pas exécutés par la société DELTA SECUTIRY SOLUTIONS, dans le cadre du marché de mise en sécurité des installations au bi-cross.

N° 09/96 : signature d'un contrat avec la société DELTA SECUTIRY SOLUTIONS, pour l'installation d'un système de détection et d'intrusion au centre aéré (2 950 €/HT), d'un contrat de maintenance (40.00 €/HT par mois) et de télésurveillance (58 €/HT par mois).

N° 09/97 : annulation décision n° 09/53. Marché avec la société DULEVO, relatif à l'achat d'une balayeuse. La modification porte sur l'imputation budgétaire.

N° 09/98 : Signature d'un contrat avec la Société KIPOPLUIE, pour le suivi annuel de l'installation de récupération d'eau pluviale au centre aéré, pour un montant de 1 064 €/HT.

N° 09/99 : non préemption sur la propriété de la SCI L'Olagnier, Le Margier, cadastrée section ZH182.

N° 09/100 : signature d'un marché à bons de commande avec LA FERME DU HAZA, pour la fourniture de paniers gourmands, pour un montant minimum de 6 000 € et maximum de 24 000 €.

N° 09/101 : non préemption sur la propriété de la SC ALPHA (usufruitier) et SCI LE BUIS (nu-propriétaire), cadastrée section AT239 (anciennement B2518), la Couronne, rue André Chastel.

N° 09/102 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHOPIN David, cadastrée section AN107 (anciennement C1664), 8 rue Gérard Philipe.

N° 09/103 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jérôme JURIELLI et Mademoiselle Delphine DELEBECQUE, cadastrée section AM88 (anciennement ZE186), 8 allée de la Bruyère, Résidence Voltaire).